

La première serait, l'établissement d'une certaine régie indirecte sur les taux d'intérêt, car si cette banque agissait dans l'intérêt public, elle imposerait des taux raisonnables, et à cause de son existence même, les autres banques seraient forcées de suivre son exemple. En second lieu, cela aiderait à amener les banques à servir à des fins sociales. Si les banques à charte privées refusaient de consentir certains prêts dont l'économie aurait besoin ou qui devraient être accordés en toute justice, les clients s'adresseraient à la banque exploitée par l'État et si cette dernière était exploitée efficacement, conformément à des principes sociaux équitables, ils pourraient avoir recours à ses services.

Qui est doctrinaire? Je vous le demande. Qui se laisse influencer par un fétiche ou, comme le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles l'a dit hier, qui fait preuve de mauvaise foi si ce n'est le ministre des Finances et le député d'Edmonton-Ouest? Les recommandations de mon ami au comité et celles qu'il a faites dans son discours d'hier ne sont pas dépourvues de sens pratique; il s'agit d'une proposition concrète en vue d'établir une réglementation quelconque, une forme d'intervention gouvernementale qui conférerait au régime bancaire un caractère un plus humanitaire—remarquez que je ne dis pas humanitaire mais un peu plus humanitaire—que dans la plupart des cas présentement.

C'est pourquoi le bill à l'étude me désole. Mon ami de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles a approuvé la suggestion voulant que la *Citibank* ait un délai de cinq ans pour se départir des 75 p. 100 d'intérêt qu'elle détient dans la *Mercantile Bank*. Il a expliqué hier—je comprends parfaitement son attitude et la respecte—que si nous ne consentions pas à acheter 75 p. 100 des actions de la *Mercantile* maintenant pour en faire une institution publique, nous ne devrions pas être irresponsables et empêcher quoi que ce soit d'arriver—comme si nous imposions une camisole de force. Si nous n'avons pas le bon sens de faire de la *Mercantile Bank* une banque publique, nous devrions avoir le sens pratique de laisser la *Citibank* se départir de 75 p. 100 de ses intérêts suivant les exigences de la loi.

Mon ami s'inquiète de ce qui arrivera pendant ces cinq années. Cela me préoccupe, et le ministre aussi, je l'espère. Pendant ces cinq ans, la *Mercantile Bank* deviendra une institution beaucoup plus puissante. J'espère qu'avant la fin de l'étude de tous les articles du présent bill, le ministre pourra assurer au Parlement qu'il dispose de moyens pour forcer la *Citibank* à se départir de 75 p. 100 de ses intérêts dans la *Mercantile* au cours du délai accordé.

J'espère sincèrement que dans cinq ans nous ne nous trouverons pas dans une situation encore pire que celle-ci, parce que les actions de la *Mercantile Bank* seront encore plus onéreuses, parce que la banque sera une institution encore plus puissante et parce que le gouvernement des États-Unis, le secrétaire d'État de ce pays notamment, sera encore plus mécontent des mesures que nous devons peut-être prendre pour traiter avec une institution encore plus puissante qu'elle ne l'est présentement.

M. le président: A l'ordre.

• (9.20 p.m.)

[Français]

M. Mongrain: Monsieur le président, je vais essayer de faire vite. D'abord, je me proposais de ne pas intervenir dans la discussion sur ce bill, parce que je le trouve d'une nature très technique, et j'avoue tout de suite mon incompétence.

Je vais vous raconter une expérience personnelle qui m'est arrivée hier soir. Je lisais un journal qui, incidemment, vient de l'Ouest, dans lequel on disait: On attend la révision de la loi sur les banques depuis deux ans et il est à souhaiter qu'après tout le temps qui a été perdu avec l'affaire «Munsinger», avec l'affaire «Spencer», avec l'unification, avec le débat sur le drapeau, avec la question des meubles et tout cela, nos parlementaires prendront le temps de discuter de la loi sur les banques et de faire entendre le point de vue du pauvre diable.

Alors, c'est le point de vue du pauvre diable que je veux faire entendre ce soir, monsieur le président, et je ferai des considérations qui graviteront autour de ce chef-d'œuvre de complications techniques dont les détails m'échappent comme, probablement, à un grand nombre de députés.

On a exprimé des points de vue qui m'ont intéressé et que j'ai écoutés avec beaucoup d'attention, parce que je ne pense pas être le seul à avoir cette préoccupation d'essayer de donner aux lois que nous élaborons cette incidence ou ce but de vouloir répondre aux besoins de la masse de la population. D'autres députés ont également cette préoccupation, tout en exprimant d'autres points de vue, et il est possible que le point de vue d'un indépendant amène, justement, quelque chose d'un peu différent.

J'ai écouté avec attention, par exemple, nos amis du parti créditiste, Ralliement ou autre, qui, avec une conviction exemplaire, préconisent la réforme monétaire et, à ce stade, je voudrais mentionner spécialement combien j'admire la force de conviction et la ténacité de l'honorable député de Compton-Frontenac (M. Latulippe). Nous connaissons l'honorable député de Compton-Frontenac comme un homme modeste, comme un homme qui,